



EXTRAIT du REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal du 13 avril 2023

Le 13 avril 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 7 avril 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 7 avril 2023.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Christine LODEWYCKX GRANGER et Hélène MAXANT.
 Messieurs Olivier DAVID ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Gilles PRETAT et Gilles LAFLEUR.
 Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Romuald HEILLIG.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe CHILLET à Monsieur Jean-Luc ERB ;
 Monsieur René MATHIOT à Monsieur Gilles LAFLEUR ;
 Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;
 Madame Anne RIVOAL à Hélène MAXANT.

Présents : 10

Votants : 14

DELIBERATION N° 9

TAUX D'IMPOSITION 2023 DES TAXES DIRECTES LOCALES

(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)

Comme chaque année, il est de la compétence des membres du conseil municipal de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année.

Ci-dessous l'état de notification des produits prévisionnels :

	Bases en € d'imposition effectives 2022	Taux d'imposition en 2022 en %	Produits en € reçus en 2022 en €	Bases prévisionnell es en € en 2023	Taux d'imposition 2023 en %	Produits en € attendus pour 2023 en €
Taxe foncière bâti	1 046 000	32,53	340 264	1 120 266	35	392 093
Taxe foncière non bâti	50 100	47,11	23 602	53 657	50	26 829
TOTAL			363 866 €			418 922 €

A noter que les bases d'imposition ont été revalorisées par l'état à hauteur de 7,1 %

Il a été proposé au Conseil Municipal de :

FIXER comme suit les taux d'imposition applicables en 2023 :

Foncier bâti : 32.53 % -> 35 %

Foncier non bâti : 47.11 % -> 50 %

Après délibération et à la majorité (1 abstention), le conseil municipal :

FIXE comme suit les taux d'imposition applicables en 2022 :

Foncier bâti : 35 %
Foncier non bâti : 50 %

Extrait du registre des délibérations

Fait et délibéré à Saizerais, le 13 avril 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI